

# VENTE DE BOISSONS ALCOOLISEES

7 août 2017  
Houdeng-Goegnies

## 1. Modalités pratiques

Fin Shop Gembloux, chaussée de Wavre 46 à 1030, organise la vente de **105 palettes de boissons alcoolisées** saisies par les douanes et accises.

### 1.1. Prix minimum

Ces boissons ont été saisies pour non-paiement des droits d'accise ou de douane. **Le prix minimum de vente de chaque lot devra donc couvrir la totalité des droits éludés.** Il ne sera accordé aucune dérogation à ce principe peu importe le régime fiscal de l'acquéreur. Par contre, aucun droit de vente supplémentaire ne sera demandé par Fin Shop Gembloux.

Exemple : les amateurs devront offrir pour la palette 1 au moins 5.069,31€. Il ne sert donc à rien de faire une offre en dessous de ce montant : aucune suite n'y sera réservée.

### 1.2. Visites

Les palettes se trouvent dans deux entrepôts à 7100 Houdeng-Goegnies (Garocentre Nord).

**Les visites éventuelles et les opérations d'enlèvement se feront uniquement moyennant prise de rendez-vous (OBLIGATOIRE) avec Mme Mélanie Coubeau, responsable de la succursale des douanes de Gosselies (tél.0257/85.810 – [da.buek.suc.gosselies@minfin.fed.be](mailto:da.buek.suc.gosselies@minfin.fed.be)) qui communiquera l'adresse exacte.**

### 1.3. Vente

La vente prendra la forme d'une vente par soumission par e-mail.

Toute question relative à la vente : Fin Shop Gembloux (Arnaud Fokan au tél. 0257/644.72 ou [finshop.gembloux.cars@minfin.fed.be](mailto:finshop.gembloux.cars@minfin.fed.be)).

Toute question relative à la qualité des lots vendus, aux droits de douane, aux visites, aux enlèvements : Douanes de Gosselies ([da.buek.suc.gosselies@minfin.fed.be](mailto:da.buek.suc.gosselies@minfin.fed.be) - Mélanie Coubeau, tél. 0257/85.810)

Les soumissions seront adressées uniquement par e-mail avec comme objet « vente d'alcool du 7/8/2017 » à l'adresse suivante : [finshop.gembloux.cars@minfin.fed.be](mailto:finshop.gembloux.cars@minfin.fed.be) pour le 7/8/2017 à 10h00.

Le paiement devra parvenir à Fin Shop Gembloux au plus tard le 11/8/2017.

Les opérations d'enlèvement devront être terminées **au plus tard** le 23/8/2017.